L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 FEVRIER 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, H. DUFOUR,
G. DUVERGER, A. HARRY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 27 FEVRIER 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Ovide: A la Bourse St. Louis, pour le compte de qui appartient: Une M. Andry.—Deux ballot [illegible] à deux étages, formant l'en[illegible] rues Royale et St Philippe.—Cinq terrains propriétaires, rue Toulouse.—Une grande [illegible] située en deuxième [illegible] de la rue Burbon.—Un emplacement au Cimetière No 2.—Plusieurs [illegible] domestiques de maison; blanchisseuse [illegible] cuisine, une petite propriété de Bayou.

Par R. Baras—Machines à vapeur; cigares.
Par H. Rabaut—Bière de voyage, &c.
Par H. Fabricius—Bière à Co.—Chansonnes.
Par E. Kourany—Cigares d'Allemagne.
Par H. Hernandez—Comptabilité—Fonds de café.
Par Le Courier Parisien—Propriétés P. A. Lanasse [illegible]
Par Gilbert & Co—Marchandises sèches.

Notre feuilleton.

Nous avons commencé il y a quelques jours entre le beau roman d'ALEXANDRE DUMAS qui est à cette heure en cours de publication à Paris.

BLACK. A en juger par les deux premiers numéros que nous avons déjà reçus, comptera parmi ces rares les plus piquantes et les plus spirituelles du célèbre romancier français. Nous mettrons en réserve un certain nombre d'exemplaires de l'*Abeille* pour les personnes, en dehors de nos abonnés, qui se désireraient plus tard commencer la lecture du nouveau roman d'ALEXANDRE DUMAS.

Le Crime.

[illegible] le crime semble de [illegible] parmi nous. C'est alors une [illegible] contagion. A un meurtrier succède [illegible] meurtrier; à un premier assassinat, un deuxième, un troisième, un quatrième, un cinquième attentat, comme si le sang appelait le sang. Nous sommes à une de ces époques funestes. Le lecteur d'un journal est sûr en l'ouvrant le matin de trouver des détails révoltants d'un crime commis la veille.

[illegible] ces coups de couteau [illegible] de ces rixes brutales qu'on [illegible] avec nous nous bornerions à [illegible] les boissons alcooliques [illegible] les grandes villes de l'Union. [illegible] ent des enfants qui deviennent assassins [illegible] jours après avoir bu plusieurs verres de eau-de-vie, lorsque qu'il tuera [illegible] homme qu'il rencontrera, et un [illegible] revenant à passer il le poursuit [illegible] deux reprises son poignard [illegible] Puis il revient auprès des [illegible] qui quittés un moment [illegible] qu'il apprend en rientant qu'il a [illegible] homme! Un joueur d'orgue [illegible] brûle-pourpoint, se retourne vi[illegible] un geste l'un de ces derniers [illegible] se proche un couteau [illegible] coups dans la poitrine [illegible] s'expliquent que par [illegible] perversion du sens moral. [illegible] caractérisées par un reste [illegible] préméditation, un fait [illegible] préparation, on fait feu sur [illegible] ou on enfonce un poignard [illegible] Un direct que le point [illegible] eût suffisamment [illegible] armes pour n'être point fé[illegible] lorsque l'injure n'excite en [illegible] la colère, lorsque son cœur [illegible] mains s'armé et frappe [illegible] il sera le premier à [illegible] Il est crot tenu, pour se [illegible] de laver dans le sang de [illegible] plus beaucoup de [illegible] publiée et que son auteur [illegible] regrets et un repentir [illegible] le temps de se repentir [illegible] au milieu de ces exemples [illegible] grande, il semend dire autour [illegible] d'amis imprudens, [illegible] une grande autorité sur son [illegible] maintenant vaut la mort et [illegible] pistolet sont nécessaires [illegible] le respecter. La vie [illegible] sans doute de l'horreur, [illegible] à coups de revolver [illegible] l'admiration pour le [illegible] par les combattants. Il [illegible] aussi, montrer son courage [illegible] trouve hélas! que trop [illegible] quelque [illegible] et de verser le sang d'un [illegible]

[illegible] l'abolition de la peine de [illegible] complètement par une par[illegible] occasion du supplice de [illegible] comme nien d'utires. [illegible] ces qui sont préparés et [illegible] Leurs auteurs sont [illegible] dangereux de la société, car [illegible] ne refuse aux émeutes de [illegible] que la pensée de la [illegible] se laisse leur causer une terreur [illegible] et incalculable frénésie. [illegible] ne reculent devant les yeux [illegible] forcés, la crainte serait [illegible] leur esprit pour les [illegible] Nous en doutons, pour [illegible] perpétuité de cette peine [illegible]

[illegible] que l'on abolit l'échafaud [illegible] et les mœurs sont [illegible] Le meurtrier qui, en [illegible] en Prusse, est condamné [illegible] à perpétuité, est [illegible] ses jours au bagne. Ici, c'est [illegible] criminels, même ceux [illegible] horribles attentats, [illegible] bienfondés de sortir un jour du [illegible] malgré la sentence qui les condamne à rester toujours enfermés. Ils comptent sur [illegible] grâce ou la commutation [illegible] gouverneur, et ils se trompent rarement. Les [illegible] pénitentiaire n'ont [illegible] vertus il y a quelques années [illegible] plus peine bons de l'enfer [illegible] envoyé à la justice, ont rejoint [illegible] de brigandage?

[illegible] tout donc avoir sur des [illegible] perpétuité illusoire de la [illegible] Le gibet, on en [illegible] que que chose de plus sé[illegible] que, nous le répétons, nous [illegible] sa puissance d'intimidation [illegible] nous ne nous trompons [illegible] la peine de mort dans [illegible] notre système de clémence. [illegible] En vertu d'une loi dé[illegible] années, le jury dans [illegible] de mort peut être appli[illegible] déterminé lui-même et [illegible] le plus souvent il les sauve [illegible] perpétuelle au pénitentiaire. [illegible] à demander qu'il prodigue [illegible] et lorsqu'il condamne à la [illegible] il est probablement il juge la sup[illegible] nécessaire au repos de la [illegible]

[illegible] la condamnation aux travaux [illegible] perpétuité ou châtiment réel. [illegible] sont exécutés dans toute sa [illegible] ne [illegible] aucune [illegible] de [illegible] ne [illegible] aucune autorité sur son [illegible] et ne trompent [illegible] Mais [illegible] ne [illegible] ni modérément [illegible] pénitentiaire n'ont [illegible] que trop [illegible] ne [illegible] ne [illegible] ne